

L'illettrisme



Les personnes confrontées à l'illettrisme ont pour caractéristique de chercher à cacher une situation trop souvent synonyme d'échec.

En effet, pour faire face aux situations de la vie sans avoir recours à l'écrit, cela exige beaucoup de courage et de volonté, ainsi que la mise en place d'habiles stratégies.

Contexte

- ❑ En 2011, 13% des franciliens âgés de 16 à 65 ans éprouvaient uniquement des difficultés importantes face à l'écrit; alors que 29% sont en difficultés importantes face à l'écrit, à l'oral et/ou au calcul.
- ❑ Plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme ont plus de 45 ans.
- ❑ Plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme ont un emploi.
- ❑ 71% des personnes en situation d'illettrisme utilisaient exclusivement le français à la maison à l'âge de 5 ans.

Présentation des dispositifs

Mot-clé	De quoi s'agit-il?	Dans quel(s) cas?	Les services proposés
Illettrisme	On parle d'illettrisme pour une personne qui après avoir été scolarisée en France n'a pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base pour être autonome, dans les situations simples de la vie courante.	Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit avec la formation de base	Contacteur l'ANLCI, le CDRI, le numéro indigo, qui seront en mesure de proposer une étude adaptée au besoin de la personne (journée de sensibilisation, ateliers d'animation ou de formation, tutorat...)
Analphabétisme	Une personne qui n'a jamais été scolarisée	Elle doit tout apprendre	Cours proposés par des associations
Apprentissage du français	Une personne nouvellement arrivée en France et qui a été scolarisée dans son pays	Elle doit apprendre le français.	Cours proposés par exemple par les mairies et dans les entreprises

En tant que manager, vous repérez un-e salarié-e en difficulté, vous pouvez l'orienter vers :

- ❑ l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI)

Bon à savoir !

- ❑ Les actions de lutte contre l'illettrisme font partie de la formation professionnelle (art L6111-2 du code du travail)
- ❑ Les employeurs sont encouragés à proposer à leurs salarié-e-s des formations qui participent au développement des compétences de base ainsi qu'à la lutte contre l'illettrisme (L6321-1)



La moitié des 2 500 000 personnes en situation d'illettrisme ont un emploi, ce qui démontre que l'illettrisme est bien présent dans le monde du travail. Aider ces salarié-e-s en difficulté, c'est gagner en compétitivité pour l'entreprise et au bien être au travail pour le/la salarié-e. L'illettrisme est un facteur de risque pour le/la salarié-e.

Liens utiles

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

www.anlci.gouv.fr

Centre de ressource Illettrisme

www.cdri.idf.fr

Numéro Indigo pour les deux : 0820 33 34 35

Ensemble, Innover et Agir pour l'inclusion sociale